



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.96/SR.625
15 octobre 2008

Original: FRANÇAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Cinquante-neuvième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 625^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 9 octobre 2008, à 15 heures

Président: M. VAN EENENNAAM (Pays-Bas)

SOMMAIRE

EXAMEN DES CONSULTATIONS ANNUELLES AVEC LES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES

AUTRES DÉCLARATIONS

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité exécutif seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 15.

EXAMEN DES CONSULTATIONS ANNUELLES AVEC LES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES (point 8 de l'ordre du jour)

1. M. THOMPSON (Rapporteur des consultations annuelles avec les ONG) déclare que les consultations annuelles entre le HCR et les ONG permettent l'examen des questions qui se posent dans le cadre de leurs activités quotidiennes, le HCR travaillant en collaboration avec de nombreuses ONG ayant des activités opérationnelles ou de sensibilisation. Cette année, les consultations ont réuni plus de 300 participants autour du thème «Les droits de l'homme universels pour tous», en hommage au soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'un des principaux points soulignés porte sur les difficultés que le HCR, dans le cadre de ses activités de protection, rencontre lorsqu'il traite avec les États. Ces difficultés tiennent notamment au fait que ce sont généralement des diplomates qui participent aux prises de décisions du Comité exécutif alors que, sur le terrain, ce sont des responsables du Ministère de l'intérieur et de l'immigration, très préoccupés par les problèmes de sécurité et d'immigration illégale, qui prennent les décisions. Il a été proposé de tirer parti de l'expérience acquise par les mécanismes d'application des droits de l'homme et de créer un groupe consultatif indépendant, composé d'experts reconnus en matière de protection des réfugiés, nommés par le Haut-Commissaire. Lors d'une manifestation parallèle à la présente session, consacrée aux activités de supervision, il a été recommandé que le HCR, les États et les ONG élaborent ensemble un mécanisme approprié et en définissent les modalités pratiques.
2. M. Thompson note que, durant les consultations annuelles, le Haut-Commissaire a souligné que l'intégration des activités du HCR dans le système des Nations Unies ne devait pas se traduire par un rétrécissement de l'espace humanitaire. Les organisations humanitaires ont de plus en plus de difficultés à accéder aux populations dans le besoin alors qu'il est de la responsabilité des États d'assurer l'accès de ces organisations à ceux qui, sur leur territoire, ne bénéficient pas d'une protection et d'une assistance appropriées.
3. M. Thompson se félicite de la participation du Haut-Commissaire à la Plate-forme mondiale pour la prévention des risques de catastrophe et l'action humanitaire ainsi que de son adhésion aux principes de partenariat. Il est nécessaire de disposer d'une structure de ce type au sein de laquelle les ONG, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organismes de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales puissent débattre sur un pied d'égalité des divers problèmes entravant l'action humanitaire.
4. Cette année, afin de renforcer les liens entre les travaux de la session du Comité exécutif et les consultations annuelles avec les ONG, le rapport de ces consultations a été mis à l'avance à la disposition du Comité exécutif. M. Thompson demande si cela a permis aux délégations de tenir compte de certaines recommandations et conclusions des ONG dans leur déclaration et lors de leurs réunions bilatérales durant la présente session. Il souhaite également savoir si les délégations estiment nécessaire de renforcer les liens entre les travaux du Comité exécutif et les consultations annuelles avec les ONG et, le cas échéant, selon quelles modalités. Ces questions visent à encourager les délégations à améliorer le dialogue entre les États, le HCR et les ONG.

5. Le PRÉSIDENT remercie M. Thompson d'avoir posé un certain nombre de questions précises et pertinentes dans le cadre de cet examen. Il demande si une délégation souhaite y répondre ou formuler des observations.
6. M^{me} TUDAKOVIC (Canada) déclare que sa délégation trouve utile de disposer à l'avance du rapport des consultations annuelles avec les ONG, car elle prépare ses déclarations plusieurs mois à l'avance. En ce qui concerne la relation entre les sessions du Comité exécutif et les consultations annuelles avec les ONG, elle constate que l'on examine cette question depuis deux ans déjà sans parvenir à y apporter une réponse définitive. Cela étant, la délégation canadienne a tiré parti des observations formulées par les représentants des ONG ces dernières années, particulièrement pour ce qui concerne certaines questions thématiques traitées par le Comité.
7. M^{me} GARTNER (États-Unis) se félicite du travail accompli par le HCR aux fins du renforcement de ses partenariats bilatéraux avec les ONG, notamment des consultations qu'il organise chaque année et qui permettent d'échanger des informations sur les activités opérationnelles et les questions institutionnelles. En outre, elle se félicite que les ONG nationales aient pu participer à ces consultations et elle souhaite qu'elles soient de plus en plus nombreuses à y prendre part, car elles jouent un rôle clef dans l'assistance directe aux populations dans le besoin et dans le renforcement des capacités nationales et locales.
8. M^{me} Gartner souhaite entendre l'avis du HCR et des ONG sur la question de savoir comment les consultations peuvent alimenter les débats du Comité exécutif, car sa délégation ne voit pas de façon très claire comment assurer une bonne harmonisation entre ces deux modalités et se demande comment renforcer les liens entre elles.
9. Lors des dernières consultations, la délégation des États-Unis a trouvé particulièrement intéressante la séance consacrée aux principes de partenariat au sein de la grande famille humanitaire. Il est important que les principes de partenariat ne soient pas seulement théoriques mais qu'ils soient appliqués dans la pratique par toutes les organisations concernées sur le terrain et au siège. En effet, les principes d'égalité, de transparence, d'approche fondée sur les résultats, de responsabilité et de complémentarité, pour n'en citer que quelques-uns, s'accordent parfaitement avec les objectifs du HCR.
10. M. KUSIMBA (Kenya) dit que le Rapporteur a mentionné les difficultés que le HCR, dans le cadre de ses opérations sur le terrain, rencontre dans ses rapports avec les États. Il souhaite savoir quelles sont les faiblesses qui ont été recensées dans le cadre des relations actuelles entre les États et le HCR, et qui semblent faire obstacle aux actions de celui-ci. Il demande ce que les ONG proposent pour surmonter ces obstacles.
11. M. THOMPSON (Rapporteur des consultations annuelles avec les ONG) reconnaît la nécessité d'assurer une meilleure articulation entre les travaux du Comité exécutif et les consultations, mais il constate que la structure rigide des sessions du Comité rend difficile toute tentative d'y faire valoir la contribution des ONG. C'est pourquoi il a été estimé que le Dialogue du Haut-Commissaire serait plus propice à ce type de débats où les intervenants abordent diverses questions sur un pied d'égalité. Cela répond également à la question posée par la délégation des États-Unis concernant la manière de renforcer les liens entre les travaux du Comité exécutif et les consultations avec les ONG.

12. M. Thompson déclare qu'il serait utile d'organiser une manifestation parallèle à la prochaine session du Comité exécutif pour examiner plus en détail la question de savoir comment intégrer les principes de partenariat dans les activités du HCR, des ONG, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et de l'Organisation internationale pour les migrations. Il convient de voir notamment comment appliquer ces principes au recrutement et à l'évaluation des membres du personnel, ainsi qu'à la collaboration avec les divers partenaires.

13. En ce qui concerne la question posée par la délégation kényane, M. Thompson précise que le problème soulevé lors des consultations avait trait aux difficultés qu'éprouve le HCR à jouer son rôle de supervision concernant l'application de la Convention de 1951. Il est donc nécessaire de mettre en place un mécanisme et des modalités permettant d'appliquer la Convention de façon plus systématique, pour que le HCR puisse effectuer cette supervision.

14. M. JOHNSTONE (Haut-Commissaire adjoint pour les réfugiés) fait remarquer, au sujet de l'évaluation des besoins globaux effectuée actuellement, que la communauté des ONG insiste depuis longtemps pour que le Comité exécutif l'associe à ce processus. Il reconnaît que la structure de la session du Comité exécutif ne facilite pas les échanges spontanés et il estime nécessaire que toutes les parties concernées réfléchissent ensemble aux moyens d'améliorer la qualité et le niveau des échanges. En effet, les délégués qui participent à la session du Comité exécutif s'expriment au nom de leur gouvernement et cela rend difficile les échanges spontanés.

15. Le PRÉSIDENT se félicite de constater que les questions et les échanges ont été plus nombreux qu'à la session précédente mais juge nécessaire d'examiner des modalités d'échanges avec les ONG permettant une plus grande interaction. Il remercie les ONG pour leurs travaux sur le terrain, qui contribuent très utilement à l'accomplissement du mandat du HCR.

AUTRES DÉCLARATIONS (point 9 de l'ordre du jour)

16. Le PRÉSIDENT invite M. Avognon, Président du Conseil du personnel du HCR, à faire sa déclaration.

17. M. AVOGNON (Président du Conseil du personnel du HCR) dit que les principales questions qui ont préoccupé le personnel du HCR au cours des derniers mois ont porté sur les implications du processus de réforme pour le personnel et ses conséquences en termes de restructuration, de rationalisation, de réduction des postes, ou encore d'externalisation, pour ne citer que quelques exemples. Dans son discours d'ouverture à la présente session, le Haut-Commissaire a rappelé son engagement vis-à-vis des réformes structurelles et de gestion ayant pour objectif de rendre le HCR plus efficace et il a déclaré que les droits des membres du personnel avaient été pris en considération durant le processus de réforme et que des solutions visant à en atténuer les effets négatifs avaient été trouvées pour tous les membres du personnel touchés par ce processus jusqu'à présent. Il convient de féliciter la direction du HCR de s'être engagée sur la voie difficile des réformes, dont les membres du personnel reconnaissent l'importance, non seulement pour réduire les coûts mais aussi pour permettre au HCR de mieux relever les défis liés à son mandat.

18. Les incidents et difficultés qui ont accompagné la mise en œuvre de la réforme ont jeté le doute sur l'utilité même du processus et la possibilité de réaliser les objectifs visés. Dans certains

cas, les fonctionnaires n'ont même pas été informés de la décision de supprimer ou de refondre leurs sections ou divisions. Le personnel estime légitimement qu'il aurait dû être associé d'emblée aux volets de la réforme qui ont des incidences directes sur son travail. Le Conseil du personnel réaffirme qu'il est toujours disposé à réfléchir, à planifier et à coopérer avec l'administration, dans l'intérêt même de l'ensemble du personnel, et qu'il souhaite participer activement aux efforts visant à renforcer l'efficacité de l'organisation.

19. Le Haut-Commissaire a déclaré devant le Comité exécutif qu'il était confronté aux procédures de gestion de carrière les plus défaillantes qu'il ait jamais connues au cours de sa carrière professionnelle. Le Conseil du personnel se demande qui est le responsable d'une telle situation sachant que, chaque année, les dirigeants du HCR expliquent au Comité exécutif que le nécessaire a été fait aux fins de la rationalisation des politiques en matière de ressources humaines. Cela crée une impression de déjà vu à chaque annonce de nouvelles mesures alors qu'aucun progrès sensible n'est réalisé sur des questions aussi importantes que le sort réservé au personnel entre les affectations, les politiques de promotion ou le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires. M. Avognon espère que des mesures seront prises concernant les points susmentionnés afin que les fonctionnaires, en particulier ceux qui travaillent dans des conditions difficiles, soient assurés de l'appui de l'organisation en matière de développement et de gestion de carrière.

20. M. Avognon exhorte la direction du HCR à ne pas se défaire des structures actuelles de consultation entre le personnel et la direction, qui, bien qu'imparfaites, permettent de garantir la transparence dans l'adoption des décisions qui concernent directement le personnel. Le HCR doit garantir l'indépendance des organes de contrôle et améliorer sensiblement les procédures disciplinaires et les questions liées à l'obligation redditionnelle afin que les cadres dirigeants soient comptables de leurs actions. La question de la proportionnalité des sanctions appliquées au HCR est également importante. Une étude des mesures disciplinaires récemment prises par l'organisation tend à montrer que les hauts fonctionnaires sont traités avec beaucoup d'indulgence alors que les sanctions applicables aux fonctionnaires des échelons inférieurs sont beaucoup plus sévères et très souvent disproportionnées. Le Conseil du personnel exhorte la direction à se conformer aux règles existantes et à ne pas laisser s'instaurer une situation d'impunité.

21. M. Avognon note avec satisfaction que, d'après les informations fournies par le Haut-Commissaire, un nombre croissant de bureaux du HCR sont conformes aux nouvelles normes opérationnelles en matière de sécurité. Il n'en demeure pas moins préoccupé par la sécurité sur le terrain, de plus en plus de fonctionnaires étant pris pour cible par des terroristes et des extrémistes dans de nombreuses zones d'opérations, y compris lors de crises humanitaires. L'attentat perpétré contre les locaux de l'ONU à Alger et l'enlèvement récent d'Ali Hassan Mohammed à Mogadiscio montrent qu'il reste beaucoup à faire. Le Conseil du personnel espère que les recommandations sur la sûreté du personnel figurant dans le rapport Brahimi seront mises en œuvre et que les cadres chargés de la sécurité et de la sûreté du personnel auront les moyens de s'acquitter de leurs responsabilités.

22. Le HCR est loin d'avoir la capacité d'offrir des conditions d'emploi satisfaisantes dans les lieux d'affectation reculés et difficiles. M. Avognon lance donc un appel aux membres du Comité exécutif pour qu'ils aident l'organisation à fournir des installations adéquates à ceux qui travaillent dans les zones les plus reculées.

23. Le Conseil du personnel voudrait que le HCR réalise une étude sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le recrutement, la promotion et la représentation des femmes dans l'organisation. Il lance parallèlement un appel à la direction pour que les droits et les attentes des fonctionnaires de sexe masculin en matière de promotion et de carrière ne soient pas compromis par la réalisation des objectifs de parité entre les sexes.

24. M. Avognon conclut en rappelant que le HCR a besoin de son personnel pour servir encore mieux les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides partout dans le monde. Le Conseil du personnel entend continuer d'entretenir des relations de travail fructueuses avec les membres du Comité exécutif.

25. M. JOHNSTONE (Haut-Commissaire adjoint) se félicite de la qualité du dialogue qui s'est instauré entre la direction du HCR et le Conseil du personnel. Les dirigeants du HCR sont pleinement conscients des contraintes imposées aux fonctionnaires dans le cadre du processus de réforme institutionnelle, qui ont pu être parfois démoralisantes. Cela étant, la réforme touche à sa fin et les premiers résultats sont encourageants. Il y a toujours eu des consultations étroites entre la direction et le Conseil du personnel, même si elles ne se sont pas forcément soldées par un accord. Il existe également un profond respect entre la direction et les responsables du personnel.

26. S'agissant de la question de la représentation des femmes, M. Johnstone souligne que la situation est moins préoccupante au HCR que dans d'autres organismes, surtout pour les postes de responsabilité puisque deux des trois postes de haut-commissaire assistant sont occupés par des femmes et quatre bureaux régionaux sur cinq sont dirigés par des femmes.

27. M. VERSCHUUR (Pays-Bas) réaffirme que les membres du Comité exécutif apprécient au plus haut point le travail effectué par le personnel du HCR et sont pleinement conscients des risques encourus par ceux qui se trouvent sur le terrain. La réforme institutionnelle a été engagée à la demande des membres du Comité exécutif et, bien que sa mise en œuvre pose des problèmes aux fonctionnaires, elle devrait leur permettre de mener une action encore plus efficace à l'avenir. Enfin, M. Verschuur dit que les membres du Comité exécutif auraient aimé obtenir des documents, des informations concrètes et éventuellement des chiffres pour se rendre mieux compte des problèmes mentionnés par le Président du Conseil du personnel.

28. M. AVOGNON (Président du Conseil du personnel) dit que le Conseil du personnel a délibérément choisi de ne pas inonder de chiffres et de statistiques les membres du Comité exécutif, sachant que la direction du HCR et le Conseil du personnel ont souvent des désaccords à propos des statistiques. Il rappelle que le Conseil du personnel reste toujours à la disposition du Comité exécutif pour lui fournir les informations dont il aurait besoin.

La séance est levée à 16 h 5.
